

# Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

## Séance extraordinaire du 6 septembre 2023 à la salle communale

Début de la séance : 20h00

Rédaction du procès-verbal : Madame Stéphanie Sgobba

Après avoir salué l'assemblée et le public la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Madame Valérie Mercier.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26.06.2023
3. Arrêté concernant la création d'une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine

### 1. Appel

Présents :		Excusés :
Conseil général :	Conseil communal :	Conseil général :
Madame Valérie Mercier Monsieur Frédéric Simon-Vermot Monsieur Yvan Botteron Madame Anaëlle Marguet Monsieur Kevin Girardin	Madame Anne-Laurence Quadranti Monsieur Charles-André Chopard Monsieur Roger Faivre	Madame Elvina Huguenin-Dumittan Madame Christelle Vuillemez
Madame Sylvia Amez-Droz Monsieur David Granges Monsieur Florian Sgobba Monsieur Patrick Reymond	Administratrice communale: Madame Sarah Chapatte	Conseil communal : Monsieur Pierre-André Vuillemez Monsieur Thierry Saisselin

### 2. Procès-verbal de la séance du 26.06.2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

### 3. Arrêté concernant la création d'une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine

Madame Valérie Mercier indique que les législatifs des trois communes se sont retrouvés le 27.04.2023, afin de discuter de ce projet de fusion. Une autre rencontre a eu lieu le 16 août dernier concernant la synthèse du questionnaire. Deux dates ont été proposées pour consulter le résultat. Elle relève son étonnement concernant le nombre de membres du législatif du Cerneux-Péquignot présents.

Madame Valérie Mercier indique que les communes de la Chaux-du-Milieu et de la Brévine se retrouvent également ce soir pour discuter du rapport et se prononcer sur l'arrêté. Elle demande à l'Assemblée de ne pas divulguer l'issue du vote, ceci jusqu'à ce que les différentes administratrices se coordonnent sur le résultat.

Le rapport explicatif ainsi qu'un tableau qui résume le questionnaire a été envoyé au préalable.

Madame Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté.

Elle se réfère également à l'article 50 du règlement communal et procède à la lecture des points 2 et 3.

Propositions du  
Conseil communal

**Art. 50** <sup>1</sup>Toute proposition ou tout projet d'arrêté du Conseil communal doit être accompagné d'un rapport écrit.

<sup>2</sup>Tout projet d'arrêté doit faire l'objet de deux débats au moins.

<sup>3</sup>Le premier débat porte sur l'entrée en matière; si elle est acceptée et si le projet n'est pas renvoyé à une commission, il est soumis à un second débat, article par article.

<sup>4</sup>Finalement, l'assemblée se prononce sur l'ensemble du projet.

<sup>5</sup>Le Conseil communal peut retirer ses rapports ou propositions de l'ordre du jour tant qu'une décision d'entrée en matière n'est pas intervenue.

Lecture du rapport par le secrétaire du Conseil général, Monsieur Yvan Botteron.

Monsieur Yvan Botteron revient sur l'article 50 du règlement communal en indiquant qu'il y aura un premier débat qui sera une discussion générale où le Conseil communal peut participer. Puis, une fois les discussions terminées, les membres du Conseil général procéderont au vote. Il précise : « on vote sur l'entrée en matière ».

Monsieur Patrick Reymond, démarre le débat en indiquant qu'il est contre, il explique son raisonnement : « ça prendra du temps et de l'investissement au vu du large domaine géographique de la nouvelle commune ». Il évoque également la question concernant la potentielle future votation concernant la carrière : « si l'on doit voter dans 2-3 ans, les habitants non touchés par les nuisances n'en auront rien à faire si cela peut amener des sous ».

Madame Sylvie Amez-Droz enchaîne : « nous avons une petite commune qui fonctionne bien, on aurait beaucoup à perdre mais pas à y gagner. Lorsqu'il y aura des votations, on (le Cerneux-Péquignot) ne fera pas le poids ».

Monsieur Patrick Reymond indique que Monsieur Philippe Raval voudra certainement être président de cette nouvelle commune fusionnée.

Monsieur Frédéric Simon-Vermot, indique qu'il a été longtemps indécis, il relève que le résultat du questionnaire en ressort un petit oui. « Si le projet est accepté, ça serait bien d'en discuter et de peaufiner l'idée, tout en émettant un droit de veto en fonction des personnes qui souhaitent se présenter à l'exécutif ».

Madame Anaëlle Marguet relève que le résultat du questionnaire indique que les gens ne sont pas contre une fusion, mais pas dans ces conditions, par exemple plutôt avec une grande commune.

Monsieur Yvan Botteron, relève que si le oui avait été à 65 % on aurait été fixé, mais là c'est un peu plus délicat. Il ajoute : « sur le plan politique, il ne faut pas se voiler la face, c'est pour sauver la commune de la Chaux-du-Milieu. Les quartiers construits coûtent chers et il y a des charges de formation élevées. Ce qui me dérange, c'est la vitesse, on a cru comprendre entre les lignes qu'il y a eu des frictions ».

Il ajoute également que la fusion des trois communes représenterait une commune de la taille des Ponts-de-Martel. Ça ne fera pas une grande commune et les Conseillers communaux seront toujours de milice.

Il relève également qu'à partir de 750 habitants des partis doivent être créés. « Est-ce qu'à trois communes on va vraiment y arriver ? Les réflexions de fusion pourraient s'étendre aux communes du Locle, de Val-de-Travers ou encore des Ponts-de-Martel ».

Monsieur Frédéric Simon-Verdot : « au niveau comptable rien n'est défini, on a vu les chiffres des trois communes, mais pas regroupés, on ne se rend pas compte ».

Monsieur David Granges intervient en indiquant que c'est justement le but de la commission.

Madame Anne-Laurence Quadranti : « le problème qu'on a c'est l'espace-temps. Depuis le début, le Conseil communal a une pression, soit depuis 2021, ceci afin d'éviter que la commune de la Chaux-du-Milieu soit mise sous tutelle. L'état ne vas pas les mettre sous tutelle, mais va demander d'augmenter les impôts ».

Elle indique que dans le questionnaire, il y a des sujets variés qui ont été abordés, les écoles et le parascolaire par exemple, dont les réponses sont intéressantes à exploiter.

Elle relève également les dires de Monsieur Couchepin : « il faut qu'il y ait un plébiscite pour y arriver, sinon vous allez perdre de l'argent et du temps ».

Lecture du texte de Mme Anne-Laurence Quadranti.

Tout ça pour ça... c'est frustrant !

Suite au rapport qui vous a informé des démarches que nous avons entreprises depuis 2021 avec nos voisins, je me permets, au nom du Conseil Communal, encore de compléter.

En effet, depuis plus de 2 ans nous avons discuté avec nos 2 voisins du principe d'une fusion. Cependant, nous avons toujours affirmé qu'un tel projet demandait réflexions et ouverture. Grâce aux questionnaires reçus (encore une fois, nous avons regretté que certaines questions posées aient été fermées) nous avons pris connaissance des souhaits de la population. La fusion peut être une bonne idée mais qui doit être développée, ouverte aux autres voisins et abordée sans pression constante.

Tel ne fut pas le cas. Tout au long des discussions nous avons été soumis à du chantage et à de l'urgence.

Lors de notre dernière réunion du 4.07., réunissant les 3 CC de la vallée avec M Couchepin pour l'analyse du retour des questionnaires, il avait été admis qu'il était clair que prendre le risque de lancer une fusion serait trop grand...

Aussi, nous avons été très désagréablement surpris, après la présentation de M. Couchepin le 16 août aux 3 CGx, quand les présidents des 2 autres villages, sans nous consulter, ont voulu à tout prix créer cette commission intercommunale chargée d'étudier l'éventuelle fusion des 3 communes et, par-dessus tout, l'urgence à présenter un arrêté ce soir.

Encore une fois, dans l'idée d'être consensuels, nous avons relevé le défi de soumettre un arrêté selon nos convictions que nous avons présenté aux 2 autres communes. Comme vous l'imaginez, il a été refusé.

Nous souhaitons indiquer dans l'arrêté :

<sup>1</sup> Une commission intercommunale (ci-après la commission) est constituée en vue d'étudier la pertinence d'une fusion entre les communes de la Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de la Brévine.

<sup>2</sup> La commission étudie la pertinence d'une fusion étendue à d'autres communes.

Nous proposons également 3 membres du CG et 1 membre du CC.

Cependant, nous osons croire, lors de la prochaine législature, que le développement de la vallée de la Brévine pourra passer par plus de collaborations et créer une synergie dynamique et motivante.

En conclusion, malgré cette note d'espoir, nous devons malheureusement vous inviter à refuser d'entrer en matière.

Merci de votre attention.

Madame Anne-Laurence Quadranti indique qu'un arrêté a été proposé par la commune du Cerneux-Péquignot aux autres communes, mais il a été refusé.

On collabore déjà pour le PAL (plan d'aménagement local), « ce n'est pas parce qu'on ne fusionne pas, qu'on ne peut pas collaborer ».

Monsieur Roger Faivre : « il y a 3 ans, lorsqu'on se retrouvait, il y avait une synergie entre les trois communes, on avait l'impression d'avancer, puis le mot fusion est venu aux bouches, il était bien accepté au début mais on a vite réalisé que ce serait beaucoup de travail. On a meilleur temps de se diriger vers des grandes communes, avec des professionnels qui ont déjà l'habitude. Dans le contexte actuel on va se faire absorber et on reste trop petit ». Il termine en indiquant que l'ambiance a bien changé depuis ces discussions « les autres communes nous font des reproches, on est les moutons noirs ».

Monsieur David Granges interroge le Conseil communal en demandant s'il y a une pression du Canton pour fusionner. La présidente du Conseil communal répond par la négative. Elle en avait parlé avec Monsieur Laurent Kurth et ça fait même depuis 2018 que la commune du Cerneux-Péquignot en discute avec les membres de l'Etat, mais elle n'a jamais senti de pression. Elle peut l'affirmer, ce n'est pas une volonté de l'Etat de fusionner.

Monsieur David Granges, indique que dans le questionnaire, il en est ressorti une forte appartenance à la Vallée de la Brévine, plus qu'au village du Cerneux-Péquignot. « Si on part sur une fusion avec le Val-de-Travers, ou les Ponts-de-Martel par exemple, est-ce qu'il n'y aura pas une cassure par rapport à la Vallée de la Brévine ? ». La question reste ouverte.

Monsieur Frédéric Simon-Vermot, évoque qu'en 2013 la commune de la Chaux-du-Milieu avait refusé la fusion. « Si on accepte mais qu'on change tous les articles de l'arrêté, est-ce possible ? »

Monsieur Yvan Botteron répond que l'on peut, mais ça peut être compliqué. « On n'a pas dit « non », mais « oui mais ». On va se retrouver les 18 autour de la table, on va discuter, mais ça ne sera pas logique ».

Monsieur Florian Sgobba se demande si on part sur l'arrêté proposé par notre Conseil communal, qu'est-ce qui va se passer ?

Monsieur Yvan Botteron, répond que l'on va se retrouver à discuter, mais on n'aura pas les mêmes objectifs ni les mêmes mandats, ça sera un non-sens.

Madame Anne-Laurence Quadranti complète que la décision serait presque illégitime. « Un « oui, mais » n'est pas l'idéal pour avancer dans un projet de fusion qui correspond au Cerneux-Péquignot ». Elle ajoute : « Les deux autres nous acculent à refuser, il faudra communiquer, on n'est pas contre mais pas comme ça. On a meilleur temps d'attendre la prochaine législature, prendre le temps, être équitable et représenter ce que veulent nos concitoyens ».

Monsieur Florian Sgobba indique qu'à son avis il faudra être transparent auprès des concitoyens, en indiquant que nous (législatif et exécutif) ne sommes pas contre une fusion mais pas de cette manière et à certaines conditions.

Monsieur Yvan Botteron complète : si on dit « non » il faudra être vigilant sur la communication, mais si on dit « oui » mais avec un arrêté complètement différent on ne va pas avancer.

Madame Anaëlle Marguet demande d'effectuer un vote à bulletin secret.

La présidente du Conseil général interroge les membres du Conseil général. Il en résulte que 4 personnes souhaitent effectuer un vote à bulletin secret, les autres ne se prononcent pas. La présidente, Madame Valérie Mercier, tranche en demandant d'effectuer un vote à bulletin secret.

Monsieur Frédéric Simon-Vermot se demande si un point concernant la communication peut être ajouté. Madame Valérie Mercier demande de ne pas discuter du résultat du vote avant qu'il soit fait.

Madame Valérie Mercier répète le sujet de la votation : « acceptez-vous de rentrer en matière sur l'arrêté qui a été proposé ? ».

Les conseillers généraux procèdent au vote.

Dépouillement des scrutateurs des 9 bulletins. Résultats :

- 1 vote nul
- 8 votes non.

C'est un « non » à l'unanimité car il y a un bulletin non valable.

Madame Valérie Mercier prononce le refus de l'entrée en matière.

Madame Anne-Laurence Quadranti précise que le Conseil communal aurait pu renoncer de présenter l'arrêté au Conseil général, mais par équité et transparence par rapport aux autres communes elle a souhaité le soumettre.

Elle ajoute : « on ne ferme pas la porte à la Vallée, pas du tout, on doit travailler là-dessus. On espère que ce n'est pas parce que la commune du Cerneux-Péquignot a dit « non », qu'on sera fâché avec les autres communes. C'est une mise en garde, car malheureusement c'est ce qui risque d'arriver. On parlait de tout avant, mais il y a eu ce mot fusion et ça a tout mis par terre ».

Madame Valérie Mercier : « on clôture sur un non fédérateur sans fermer la porte ».

Madame Sarah Chapatte donne le résultat du vote des autres communes. C'est un oui à l'unanimité pour les deux.

Monsieur Florian Sgobba souhaiterait que le Conseil général et le Conseil communal se mettent ensemble pour la communication, afin de montrer que le législatif et l'exécutif font qu'un sur ce sujet. « Expliquer pourquoi on a voté « non ». Expliquer les raisons, mais pas sans se justifier ».

Madame Valérie Mercier rétorque que chacun autour de la table est légitime de partager son avis en tant que conseiller général.

Néanmoins, il est décidé de rédiger une communication commune.

Madame Valérie Mercier interroge l'assemblée sur d'éventuelles interrogations

La séance est clôturée à 21h15

Le Cerneux-Péquignot, le 6 septembre 2023

La Présidente  
Valérie Mercier

Le secrétaire  
Yvan Botteron